

Morneau, Josée

De: Sigouin-Plasse Hugo <hugo.sigouin-plasse@energir.com>
Envoyé: 20 juin 2019 15:58
À: Dubois, Véronique
Cc: Greffe; Dossiers.Reglementaires
Objet: R-4008-2017 - preuve relative au contrat avec Bradam Canada inc.

Chère consœur,

Énergir finalise actuellement la preuve requise par la Régie dans sa lettre du 18 juin (A-0034) en lien avec le contrat avec Bradam Canada inc. Malheureusement, Énergir ne sera pas en mesure de déposer la preuve dans le délai fixé (aujourd'hui 16h) et elle demande à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire, soit jusqu'à demander midi, pour faire ce dépôt.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

Hugo Sigouin-Plasse

Avocat

Chef de service, Affaires réglementaires et litiges

Vice-présidence des Affaires juridiques

514-598-3767 cell..514-346-3692

